



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 030-200034692-20230626-DEL62\_2023BIS-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°62/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 26 juin 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18

Nombre de délégués absents : 7

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAOU à Philippe BERTHOMIEU.

**Absents/Excusés :** Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

**Secrétaire de Séance :** Guy AUBANEL

## OBJET : C - Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Gens du Voyage

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	49 157,46	127 589,31	-78 431,85	-413 642,82	-492 074,67
Fonctionnement	330 336,03	240 695,66	89 640,37	0,00	89 640,37
<b>Total</b>	<b>379 493,49</b>	<b>368 284,97</b>	<b>11 208,52</b>	<b>-413 642,82</b>	<b>-402 434,30</b>

Le compte administratif pour le Budget Annexe Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour l'exercice 2022 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 379 493,49 € ;
- En dépenses : 368 284,97 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

### A. Les recettes : 379 K€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 330,3 K€ et sont constituées de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par la CAF pour 61,7 K€ (chapitre 74), de la subvention d'équilibre du budget Principal pour 253,3 K€ (chapitre 74) ainsi que des recettes des usagers pour 14,7 K€ (chapitre 70).

Les recettes d'investissement atteignent 3 K€. Elles ne comprennent que les cautions des voyageurs lors de leur arrivée sur les aires d'accueil et représentant un montant de 3 K€.

### B. Les dépenses : 368 K€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 194,6 K€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 143 K€, dont 87,6 K€ versés au prestataire assurant la gestion des Aires d'Accueil et de 51 K€ pour les fluides (chapitre 011). Les charges financières s'élèvent à 30 K€ (chapitre 66). On retrouve également la refacturation du personnel pour un montant de 18,3 K€ (chapitre 012).

Côté investissement, les dépenses atteignent 127,6 K€. Elles sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 122,4 K€, de l'acquisition d'un outil informatique permettant la télégestion des deux aires (3 K€) et de quelques travaux sur les Aires d'Accueil pour 1,6 K€.

En raison des difficultés de gestion rencontrées sur les aires d'accueil des gens du voyage, il n'y a pas eu de remboursement de cautions.

*Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Délibération n°62.2023 du 26 juin 2023, page 2*

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 492 074,67 ;
- Résultat de fonctionnement : 89 640,37 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2022 d'un montant de 3 594,08 € en recettes, un déficit de financement de 488 480,59 € est constaté.

Le compte administratif 2022 du Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage est retracé en annexe 3.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
(le Président sort de la salle et ne participe pas au vote)**

**APPROUVE** le compte administratif 2022, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, tel qu'il a été arrêté.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le

**18 JUIL. 2023**



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL62\_2023BIS-DE